

CONDITIONS DE PARTICIPATION & INSCRIPTION

1. L'artiste s'engage à fournir 1 œuvre au moins (maximum 2) sur le sujet choisi, de préférence produite(s) après inscription. L'affichage de la 2^{ème} œuvre dépend de la disponibilité de l'espace.
2. Le format des tableaux ne doit pas dépasser 140 x 100 cm.
3. Sur son site WEB, l'artiste est tenu de mentionner :
 - Byblos en tant qu'initiateur du projet et support écrit de l'exposition
 - Dr. J. Yammouni en tant qu'organisateur
 - « Des Artistes au service de la Paix » en tant que collectif
 - Référence à la page concernée dans www.mybyblos.com
4. L'artiste fournit les photos des œuvres en question ainsi que les légendes correspondantes au plus tard pour le 10 mai.
5. Le nom de l'artiste et son site web sont reproduits sur www.mybyblos.com
6. Les œuvres doivent être livrées -sauf force majeure- le samedi 4 mai
7. Les tableaux doivent être munis d'un dispositif d'accrochage
8. Les œuvres seront reprises par leur propriétaire –toujours sauf force majeure- le samedi 29 juin, entre 14 :00 & 18 :00
9. Le prix des œuvres sera affiché. Les 40% des ventes iront à l'artiste. 20 % à l'organisateur. 40 % à l'œuvre humanitaire : Aide suisse pour la mère et l'enfant, Bâle.
10. L'assurance des œuvres est au frais de l'artiste. Ce dernier supporte les risques découlant du transport, emballage, accrochage, transport et stockage des œuvres.
11. Toutes contestations seront soumises à la juridiction des Tribunaux de Nyon.

SOUSCRIPTION

Je m'inscris et accepte les conditions

Nom & prénom de l'artiste

Adresse complète

Téléphone@.....

Date..... Signature